

## **2006-2007 : Résumé de l'étude « bilan et perspectives » du Contrat de Rivière Guiers**

### **Le Contrat signé en 2000**

**Le contrat de rivière Guiers a été signé en juillet 2000** par les différents partenaires locaux et institutionnels, pour une durée de 5 ans. Le syndicat interdépartemental du bassin du Guiers (**futur SIAGA**) a joué, dès sa création en 1993 (il n'était alors qu'un syndicat d'études), le rôle de « porteur de projet », un projet qui a pris **plusieurs années à se concrétiser** avec des dates clés : création du Comité de Rivière en 1996, études préalables en 1996-1997, agrément au Comité National en 1998. Les actions de ce contrat, réparties sur un **bassin versant de 560 km<sup>2</sup>**, étaient classiquement prévues en 3 volets :

- **un important volet A** visant à l'amélioration de la qualité des eaux (une centaine d'opérations d'assainissement collectif et une douzaine d'opérations industrielles prévues) avec la spécificité d'un sous-volet A3 « agricole » intégré au contrat (cartes communales d'épandage et opération coordonnée pour la mise aux normes des élevages) ;
- **un volet B** visant à la restauration et à la mise en valeur des cours d'eau (une centaine d'opérations ponctuelles prévues en plus de l'entretien classique des berges),
- **un volet C** : animation, coordination, sensibilisation et communication, impliquant la création d'un poste de technicien de rivière, des études et un programme de sensibilisation et communication.

Le budget total prévu en 2000 atteignait **26,3 M€HT, dont environ 80% pour le volet A.**

### **Pourquoi une étude-bilan ?**

A la demande des partenaires technico-financiers (Région, DIREN, Agence de l'Eau, ...), **les études « bilans et perspectives » de Contrats de Rivière se sont systématisées depuis 2001.** Elles ont un double but : **évaluer** les politiques publiques en matière d'environnement et **tirer profit des expériences** de contrats terminés pour améliorer, dans le fond et dans la forme, la gestion future des bassins versants. D'où l'identification d'une **phase prospective en fin de chacune d'elle**, devant permettre de faire des propositions : 2<sup>ème</sup> contrat de rivière et/ou SAGE, démarches sectorielles, réorganisation des compétences et des structures porteuses, révision du territoire, nouveaux enjeux, ...

### **Comment l'étude a-t-elle été menée ?**

L'étude a été confiée à une association de cabinets d'études (GEOPLUS et CONTRECHAMP), pour concilier une **double approche « socio-technique »**. Parallèlement ont été menées un bilan de qualité des eaux (ASCONIT) et un bilan piscicole (TEREO), intégrés dans l'étude bilan globale. L'étude a duré environ 1 an (avril 2006 – mars 2007) et a été découpée en 5 modules successifs :

- Diagnostic technique de l'évolution du bassin versant (module 1),
- Bilan technique et financier (module 2),
- Bilan de fonctionnement et partenarial (module 3),
- Analyse évaluative globale des bilans (module 4),
- Propositions pour la gestion future du bassin versant (module 5).

## Que faut-il retenir du bilan de ce 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière Guiers (2000-2005) ?

Remarque méthodologique : Nous avons choisi de présenter le bilan de **toutes les actions menées pendant la période du contrat** répondant aux objectifs fixés, y compris les actions qui se sont rajoutées ou ont été réalisées par le SIAGA hors contrat.

### Volet A : amélioration de la qualité des eaux

VOLET A	Nb actions prévues	Nb actions réalisées 2006	Nb actions prévues à court terme	Coût prévu (en M€HT)	Coût investi réalisé	Coût investi prévu à court terme
<b>A1- Assainissement domestique</b>	47	35	7	12,4	11,3	5,3
<b>A2- Assainissement industriel</b>	4	4		3,8	5,9	
<b>A3- Assainissement agricole</b>	4	4		5,5	4,2	
<b>Total Volet A</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>21,4</b>	<b>21,4</b>	<b>5,3</b>

#### A1 – Assainissement domestique

Pendant la période du contrat de rivière, 37 communes du bassin ont fait réaliser leur schéma d'assainissement et 25 communes (ou leurs syndicats d'assainissement) ont fait réaliser des travaux d'assainissement collectif : réseaux de collecte ou de transfert des eaux usées, stations d'épuration (amélioration ou création : St Pierre d'Entremont intercommunale, St Joseph de Rivière et Corbel réalisées / Romagnieu SIEGA interdépartementale, Entremont le Vieux et la Bauche à court terme). Il reste à réaliser l'assainissement du Val d'Ainan et d'autres petites opérations.

#### A2 – Assainissement industriel

Les 4 opérations prévues ont été réalisées avec la réalisation de nouvelles STEP industrielles pour Matussière et Forest, Zolpan, PTB et la coopérative laitière d'Entremont le Vieux.

#### A3 – Maîtrise des pollutions d'origine agricole

Le bassin du Guiers, avec le bassin d'Aiguebelette, s'est lancé dans une opération coordonnée pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage, bénéficiant des crédits des 2 PMPOA<sup>1</sup> qui se sont succédés, mais avec un « temps mort » important entre les 2 procédures qui a été mal vécu par les agriculteurs et qui a pénalisé l'avancement des travaux (environ 40 exploitations mises aux normes et 50 autres en projet). On retiendra que toutes les communes ont été dotées d'une carte d'aptitude à l'épandage et que les Chambres d'Agriculture (co-animatrices de l'opération) ont mis l'accent, plus largement que prévu, sur la sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles, ce qui a contribué à réduire la pollution agricole.

<sup>1</sup> Programme national de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole.

**Volet B : restauration et mise en valeur des cours d'eau**

<b>VOLET B</b>	Nb actions prévues	Nb actions réalisées 2006	Nb actions prévues à court terme	Coût prévu (en M€HT)	Coût investi réalisé	Coût investi prévu à court terme
<b>B1- Gestions de risques</b>	18	12	3	1,59	1,58	0,31
<b>B2- Restauration milieu naturel</b>	13	14	3	1,51	1,86	0,18
<b>B3- Valorisation en zone rurale</b>	10	4	2	0,65	0,26	0,07
<b>B4- Valorisation en zone urbaine</b>	11	5		0,43	0,38	
<b>Total Volet B</b>	<b>52</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>4,18</b>	<b>4,08</b>	<b>0,56</b>

**B1 – Gestion des risques liés à l'eau**

Seule la moitié du programme prévu a été réalisé, une dizaine d'actions ponctuelles de protection de berges ou d'aménagement hydraulique ayant été abandonnées pour des raisons d'études non abouties ou de solutions jugées finalement inopportunes. Mais ce volet a surtout été marqué par l'importance des travaux post-crue (1,5 M€ au total) qui ont dû être menés en urgence suite à la crue exceptionnelle de l'Ainan de juin 2002.

**B2 – Restauration des milieux naturels**

Ce volet a permis de mettre en place un programme d'entretien des berges (le SIAGA fait appel à des associations d'insertion et à des entreprises privées, pilotées par le technicien de rivière), qui a pris du temps pour démarrer sur le terrain (fin 2003), retard lié à la mise en place d'une DIG, mais qui est désormais bien lancé (100 km de cours d'eau entretenus). Cet entretien concourt également à diminuer en crue les risques liés aux embâcles. L'autre programme important de ce volet a consisté à aménager le franchissement par les poissons de seuils faisant obstacle à leur migration (espèces visées : truite fario et ombre) ; 5 cas ont ainsi été résolus, dont un grâce à une opération pilote de contournement de seuil, véritable remodelisation écologique du lit menée à la Corderie sur le Guiers Vif (les Echelles). Il reste encore 1 ou 2 seuils à traiter prioritairement, mais une étude piscicole menée en 2005 a permis de montrer que les efforts à porter pour améliorer la qualité biologique consistent désormais à réhabiliter le lit même du Guiers médian et du Guiers Mort sur plusieurs km.

**B3 et B4 – Valorisation des cours d'eau**

Sur une vingtaine d'actions prévues, seule la moitié ont été réalisées, consistant en des aménagements ponctuels le plus souvent : sentiers du Cozon, du Guiers aval et du Tier, aire de pique-nique, aménagements paysagers au Pont de Beauvoisin (38 et 73) et à St Genix sur Guiers. Ce type d'actions, pourtant en général très apprécié de la population, se heurte aux difficultés de maîtrise foncière, à un manque de mobilisation des élus à leur égard et à un coût relativement élevé pour les petites communes (faible subventionnement). Le partenariat avec les acteurs du tourisme et le PNR de Chartreuse sur ces actions n'a, par ailleurs, pas bien fonctionné ; il gagnerait à être amélioré à l'avenir.

**Volet C : animation, coordination et communication**

<b>VOLET C</b>	Nb actions prévues	Nb actions réalisées 2006	Nb actions prévues à court terme	Coût prévu (en M€HT)	Coût investi réalisé	Coût investi prévu à court terme
<b>C1- Equipe SIAGA (1998-2005)</b>	1 poste	3 postes		0,39	0,65	
<b>C2- Communication-Sensibilisation</b>	7	6		0,19	0,11	
<b>C3- Suivi-Bilan</b>	3	3		0,09	0,13	
<b>Total Volet C</b>	<b>11</b>	<b>12</b>		<b>0,67</b>	<b>0,89</b>	

Pour mener à bien le Contrat de Rivière, le SIAGA a été créé, **rassemblant ainsi en une unique structure** toutes les communes du bassin versant ; celui-ci s'est doté d'une **équipe technico-administrative composée depuis 2001 de 3 personnes** : une chargée de mission, un technicien de rivière et une secrétaire-comptable. Les missions de cette équipe sont nombreuses et sa compétence technique lui est désormais reconnue par les élus des communes adhérentes, au delà du simple « suivi du contrat ». Ainsi, le SIAGA est devenu la structure locale compétente en matière d'études et de travaux sur les milieux aquatiques, ses conseils sont appréciés et ses missions apparaissent à tous comme devant être pérennisées voire même étendues.

On retiendra également de ce volet le **programme d'éducation à l'environnement auprès des enfants**, qui perdure au delà du contrat, et **d'autres actions de communication-sensibilisation** (journal, échanges avec les communes, exposition, site internet).

**Globalement : un bon bilan, même si tout ce qui était prévu n'a pas été fait ...**

	Nb actions prévues	Nb actions réalisées 2006	Nb actions prévues à court terme	Coût prévu (en M€HT)	Coût investi réalisé	Coût investi prévu à court terme
<b>Total Contrat 3 Volets</b>	<b>118</b>	<b>90</b>	<b>15</b>	<b>26,3</b>	<b>26,4</b>	<b>5,9</b>

En effet, même si toutes les actions prévues n'ont pas été réalisées (taux de réalisation de l'ordre de 60%), **d'autres actions se sont rajoutées**, jugées plus pertinentes ou « imposées » par des événements imprévus (crue, ...). Les **budgets** dépensés le prouvent. Les **nombreuses études réalisées** ont permis d'ajuster au mieux les programmes d'actions, qui n'étaient pas finalisés au départ du contrat. Les plus récentes ont, par ailleurs, servi à **proposer des actions à envisager** dans un futur proche, montrant qu'il reste du travail à faire en matière de gestion des cours d'eau et de l'eau, à l'échelle du bassin versant du Guiers.

**Sur le plan du partenariat et du fonctionnement de la procédure**, dans l'ensemble, les acteurs locaux interrogés lors des diverses réunions et enquêtes menées dans le cadre de l'étude-bilan ont souligné **l'importance de la concertation** qui s'est mise en place grâce au Contrat de Rivière Guiers, à une échelle difficile car interdépartementale, et son amélioration au cours du contrat, au gré de la « **montée en compétence et reconnaissance locale** » du **SIAGA**. Il est également ressorti que la concertation, la communication et la sensibilisation pouvaient encore être améliorées et que les missions du SIAGA devaient être pérennisées.

## Les perspectives de gestion globale du bassin versant du Guiers

La phase prospective de l'étude « bilan et perspectives » s'est appuyée sur l'ensemble des éléments de diagnostic de la première phase et sur une **concertation locale** (réunions thématiques, comité technique et comité de rivière entre décembre 2006 et mars 2007).

### 5 objectifs stratégiques validés, formulés par rapport aux acquis du 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière

- ▶ 1- **Initier une gestion quantitative raisonnée, durable et concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et avec les territoires voisins « demandeurs d'eau »**, en affichant l'eau potable comme prioritaire et en commençant par améliorer la connaissance et la sensibilisation de tous à cette approche quantitative
- ▶ 2- **Maintenir ou restaurer la bonne à très bonne qualité de l'eau de surface et de la ressource en eau souterraine, en ciblant mieux l'ensemble des types et des sources de pollution** ayant un impact sur les milieux (dans la perspective de la DCE, échéance 2015)
- ▶ 3- **Passer d'une logique de protection** (même si nécessaire par endroits) **à une vraie logique de gestion globale des risques** (privilégiant une approche pluri-disciplinaire et les mesures préventives), en agissant sur le **porter à connaissance** des risques, la **réduction de l'exposition** aux risques (vulnérabilité) et une **meilleure maîtrise des facteurs aggravants** liés à l'occupation du sol, aux activités humaines ou au manque d'entretien, dans le **respect des milieux naturels**
- ▶ 4- **Promouvoir une politique plus ambitieuse de préservation/restauration « physique »** (dans la perspective de la DCE, échéance 2015) **et de mise en valeur des milieux naturels aquatiques et humides du bassin versant**, à la hauteur de la qualité remarquable et des multiples intérêts de ces milieux, en travaillant sur plusieurs axes : **connaissance**, **porter à connaissance** et **sensibilisation**, **restauration** et **protection**, **aménagement**s à visée récréative, patrimoniale et/ou **pédagogique en partenariat** avec les autres acteurs, multiples, autour de ces thèmes
- ▶ 5- **Pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant**, en renforçant les **missions effectives** et la « **lisibilité** » du **SIAGA** (ses objectifs, ses compétences et ses moyens), et en mettant plus l'accent sur la concertation en vue de **partenariats de projets**

## **Des documents cadres à respecter et des liens avec d'autres procédures à maintenir**

Les objectifs et axes d'actions proposés pour la future gestion du bassin versant du Guiers sont conformes aux objectifs nationaux dictés par la **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE imposant un « bon état des masses d'eau » d'ici 2015) et repris dans la réactualisation du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée et Corse** (en cours de rédaction).

D'autres documents ou procédures auront des liens avec la future gestion du bassin, qui ont été décrits dans l'étude : Plan de Gestion Piscicole du Guiers et Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG), Schéma Départemental isérois de la Ressource en Eau et de ses usages (SDRE), nouvelle Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse, ...

## **Des propositions stratégiques pour l'avenir du bassin du Guiers : vers un second Contrat de Rivière Guiers, suivi d'un éventuel SAGE « piémont et massif de Chartreuse »**

Il est apparu, au final, **qu'un second Contrat de bassin versant, fort de l'expérience du premier contrat, est à même de répondre à la totalité des enjeux et des axes d'actions envisagés en concertation.** Cette procédure permettra, après une phase transitoire relativement courte (2 ans), de mettre en oeuvre des programmes assez rapidement opérationnels tout en restant dans une démarche globale cadrée. L'étude a, dans ce cadre, identifié 6 **études complémentaires** destinées à préparer le programme du second Contrat de Rivière Guiers.

**L'idée d'un SAGE est à approfondir**, l'équipe d'études ayant proposé qu'il soit envisagé non pas à l'échelle du bassin du Guiers mais à celle d'un **territoire plus vaste du piémont et massif de Chartreuse** (à peu près le périmètre du PNR, incluant les 3 villes portes Chambéry, Grenoble et Voiron).

Enfin, l'étude a relevé la nécessité :

- d'une **remobilisation politique** en vue de porter ce nouveau projet comme un projet de territoire à part entière (la signature d'une charte d'objectifs dans les prochains mois serait un moyen d'affirmer cette mobilisation et d'acter les avancées et accords actuels) ;
- d'une **clarification et d'un développement des partenariats avec les structures et projets de développement et d'aménagement** du territoire (tourisme, urbanisation, agriculture, ...) **et avec les territoires voisins** (Pays Voironnais, bassin du Lac d'Aiguebelette, ...) ;
- d'une **amélioration des outils de concertation, communication et évaluation** ;
- du **confortement des moyens du SIAGA** alloués par les communes adhérentes.